

**Mairie
de Saint-Denis**

**Boîte postale 269
93205 Saint-Denis
cedex**

TELEPHONE :

01 49 33 66 66

TELECOPIE :

01 49 33 69 69

SITE INTERNET :

www.ville-saint-denis.fr

Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement
à Monsieur le Maire.

PROCEDURE DE PROTECTION LORS D'UNE VISITE A DOMICILE

En présence d'une infestation de punaises

N.B. Cette procédure est appliquée lorsqu'une quantité importante de punaises est visible et pour des soins ou services où il y aura un contact étroit avec le client, les meubles, vêtements ou literie infestés.

Avant la visite : mesures de prévention

- prévoir des équipements de protection individuelle comme une blouse et des couvres chaussures
- éviter de porter des vêtements amples et des manches longues. Privilégier des pantalons courts, en été,
- n'apporter chez l'usager que le strict nécessaire, laisser vos effets personnels au bureau ou dans la voiture de service,
- visiter cet usager, dans la mesure du possible, en dernier.

Chez l'usager :

- si vous avez des effets personnels les mettre dans un sac fermé (manteau, sac à dos, etc...) et sortez vos EPI. Ne garder que ce dont vous aurez besoin,
- déposer vos effets personnels à un endroit loin de l'infestation comme la cuisine ou loin des vêtements, lit et meubles rembourrés.

A la fin de la visite :

- vérifier vos vêtements et les secouer au besoin,
- enlever vos couvre-chaussures, les mettre dans un sac fermé hermétiquement et les jeter,
- jeter les sacs à déchets hermétiquement fermés dans la poubelle de l'immeuble ou à l'extérieur.